



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale  
des Territoires et de la Mer

Pau, le 20 mai 2020

Service Gestion et Police de l'Eau

**Affaire suivie par :** Jacques Dufau

**téléphone :** 05 59 80 88 23

**Courriel :** [ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

**Réf :** LET200538

recommandé avec A R n° 2C11765303312

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2020- 05-20-004 en date du 20 mai 2020, portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement concernant les travaux sur le seuil du pont de Béost, sur le gave d'Ossau.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée d'au moins six mois à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental  
des territoires et de la mer,  
La cheffe du service Gestion et Police de l'Eau,



Juliette Friedling

SHEM Direction régionale 64/65  
Cité multimédia  
1 rue Thomas Edison  
64054 PAU Cédex 9